

FONCTIONNEMENT DU COMPARETEUR ENERGIE-INFO

Le consommateur peut choisir le critère de classement des offres qu'il souhaite :

- **Coût estimé par an avec "promo"**
Offres classées selon le coût annuel de la 1ère année de souscription avec promotions ou remises éventuelles
- **Coût estimé par an hors "promo"**
Offres classées selon le coût annuel de la 1ère année, hors promotions ou remises
- **Fournisseur**
Offres classées par fournisseur (ordre alphabétique)
- **% d'électricité "verte" (pour l'électricité uniquement)**
Offres classées selon la part d'électricité d'origine renouvelable

Les coûts annuels estimés sont calculés sur la base des prix en vigueur au moment de la comparaison. Pour plus de détails sur le prix et les calculs effectués, consultez l'article 8 de la [charte de fonctionnement](#).

[Le médiateur national de l'énergie](#), en charge du site énergie-info et de son comparateur d'offres, est une autorité publique indépendante. Il n'a aucune relation contractuelle ou liens capitalistiques avec les fournisseurs référencés et ne perçoit aucune rémunération de leur part.

Le comparateur inclut toutes les offres des fournisseurs référencés.

<https://comparateur.energie-info.fr> est le comparateur d'offres officiel du médiateur national de l'énergie, conformément à l'article [L.122-3 du code de l'énergie](#). Ses modalités de fonctionnement sont précisées dans [l'arrêté du 12 décembre 2019](#).

Pour être référencés dans le comparateur, les fournisseurs doivent signer et respecter la [charte de fonctionnement](#) définie par le médiateur national de l'énergie. Le référencement est gratuit.